M-CAPITAL

# FIP Capital Santé PME III
## Informations financières au 30/06/2025

## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

| | |
|---|---|
| Forme juridique | Fonds d'Investissement de Proximité |
| Codes ISIN | Part A - FR0012034759 |
| Région d'investissement | Île-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon |
| Taux de réduction fiscale | 18% IR |
| Dépositaire | SOCIÉTÉ GÉNÉRALE |
| Rachats de parts | Pas de rachat possible depuis l'entrée en pré-liquidation |
| Nombre de PME en portefeuille au 30/06/2025 | 2 |
| Statut | Depuis le 31/12/2022 - Liquidation |
| Valeur d'origine de la part (nominal) | 500€ |
| Valeur liquidative au 30/06/2025 (distributions incluses) | 539,53€ |
| Performance depuis l'origine | +7,91% |
| Performance depuis l'origine avantage fiscal inclus[1] | +31,59% |

## DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

| Date | Montant brut par part | Pourcentage du nominal |
|---|---|---|
| 15/06/2022 | 75,00€ | 15% |
| 31/05/2023 | 75,00€ | 15% |
| 15/05/2024 | 100,00€ | 20% |
| 31/10/2024 | 195,00€ | 39% |
| 15/04/2025 | 20,00€ | 4% |

## HORIZON D'INVESTISSEMENT

## RÉPARTITION SECTORIELLE

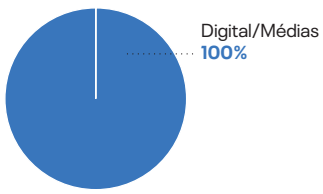


## RÉPARTITION DE L'ACTIF NET

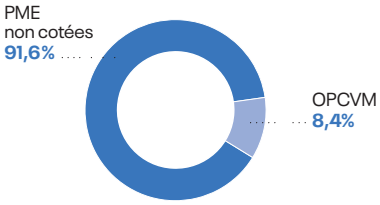


## RÉPARTITION DE L'ACTIF INVESTI EN PME

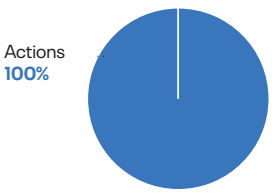


La performance du Fonds a vocation à évoluer eu égard aux conditions de cession des dernières participations encore en portefeuille.

[1] Cette performance est donnée à titre indicatif et a été calculée pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.

## PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

| Nom | Activité | Région | % du Fonds [2] |
|---|---|---|---|
| Smartline Systems - Get Quanty | Solution de retargeting B to B et de génération de leads | Île-de-France | 7,8% |
| I-Déménager | Plateforme digitale d'intermédiation permettant d'évaluer le coût d'un déménagement | Île-de-France | 2,7% |

[2] calculé sur les souscriptions initiales.

## PRINCIPALES SORTIES RÉALISÉES

| Nom | Activité | Année de sortie | Multiple réalisé |
|---|---|---|---|
| Spinevision | Développement de produits destinés à la chirurgie de la colonne vertébrale | 2016 | Moins de 1x |
| Fitfin | Holding de Gymspa | 2019 | Entre 2,5 et 3x |
| Gymspa | Réseau de salles de sport | 2019 | Entre 1,5 et 2x |
| Proximis | Édition de solutions web-to-store et multicanales à destination des marques et enseignes disposant d'un réseau physique de boutiques | 2021 | Entre 2 et 2,5x |
| Carving Labs | Dématérialisation de cartes de fidélité sur mobile | 2022 | Entre 2,5 et 3x |
| Imactis | Radiologie interventionnelle assistée par ordinateur | 2023 | Entre 1,5 et 2x |
| Camping Le Pommier | Hôtellerie de plein air | 2023 | Entre 1,5 et 2x |
| Yuva | Facilitateur de e-commerce qui connecte les marques et les marketplaces | 2023 | Moins de 0,5x |
| VIMS | Dispositifs médicaux destinés à la chirurgie vidéo assistée | 2024 | Entre 1,5 et 2x |
| E-Swin Developpement | Spécialiste de la lumière pulsée à usage esthétique et médical | 2024 | Moins de 0,5x |
| Fitnext | Coaching sportif et nutritionnel en ligne | 2024 | Moins de 0,5x |

## VALEUR LIQUIDATIVE ET FRAIS DES FONDS

| | | SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS pour une part ou un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire, en€; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée) | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Année de création | Grandeur constatée | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
| 2014 | VL + distributions | 435,37 € | 424,11 € | 425,98 € | 443,41 € | 446,08 € | 459,11 € | 461,64 € | 511,45 € | 543,86 € | 539,53 € |
| | Montant des frais | 39,17 € | 60,05 € | 80,13 € | 100,88 € | 121,91 € | 140,47 € | 160,41 € | 161,01 € | 162,98 € | 162,98 € [3] |

Le montant des frais ainsi que les valeurs liquidatives majorées des distributions figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les Fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du Code Général des Impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

i) La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :
- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription ;
- le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1er de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.

ii) La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative et des distributions, d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire" est égale à la somme de :
- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire ;
- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au Fonds ou aux titres de capital ou donnant accès au capital de la société.

[3] Ce tableau mentionne les frais effectivement payés par le Fonds au vu de ses contraintes d'investissement et de sa trésorerie disponible. L'ensemble des frais dus par le Fonds et pris en compte dans la valeur liquidative s'élèvent toutefois à 163,18 €.

## COMMENTAIRE DE GESTION

Au 30 juin 2025, sur les investissements qu'il a réalisés, avant imputation des frais de gestion et de fonctionnement, le Fonds est en plus-value de 228 € par part.
En effet, ce Fonds initialement investi dans 18 PME a réalisé 15 cessions partielles ou totales ayant permis de générer une plus-value. Cette plus-value couvre les effets de deux défaillances rencontrées sur les secteurs de la santé et de la promotion immobilière. Les titres de PME en portefeuille ainsi que la part libre sont en plus-value latente de 5 €.
La valeur liquidative du Fonds est en baisse par rapport au semestre dernier. En effet, une partie de la trésorerie était investie dans un OPCVM qui est entré en liquidation en juillet 2025. Cette trésorerie illiquide ne pouvant être rachetée, l'encours a donc été déprécié en totalité.
Sur le semestre écoulé, le Fonds a perçu un complément de prix de cession de la société Imactis. A ce jour, plus de la moitié du prix de cession a été perçu. Le solde à percevoir est étalé jusqu'à la fin de l'année 2027.
Le Fonds a dépassé sa durée de vie règlementaire. L'équipe de gestion fait son possible pour liquider les dernières lignes dans les meilleures conditions mais manque de visibilité sur le délai de sortie :
- I-Demenager : Les process de cession mis en œuvre ces dernières années n'ont amené que des offres décevantes malgré des performances opérationnelles en constantes progression. Des discussions avancées sont en cours avec le management concernant une opération de transmission à un prix décoté. La liquidité des titres devrait intervenir sur l'année 2025.
- Smartline Systems : La société a connu sur l'année 2024, une baisse de revenus et a donc été placée en sauvegarde. Son plan de sauvegarde a été accepté par le tribunal de commerce, mais malgré le décalage des remboursements de dette, la situation reste fragile et ne permet pas d'avoir de visibilité sur la liquidité à ce stade.

Il est à noter qu'un complément de prix lié à la cession des titres de la société Vims a été perçu au début du second semestre 2025. Pour rappel, concomitamment à la cession des titres détenus au sein de la société Vims, le Fonds avait perçu plus de la moitié du prix de cession et des compléments de prix ont été programmés jusqu'à la fin de l'année 2026 conditionnés à l'atteinte de résultats principalement techniques et commerciaux. Dans ce contexte, le Fonds ne pourrait être dissout avant la résolution des compléments de prix.
Au vu du portefeuille, l'équipe estime que ce Fonds présente un potentiel de revalorisation à terme et envisage de procéder à une distribution partielle sur le second semestre 2025, à hauteur de 7,81 % de la valeur nominale, soit 39,03 € par part.
Nous rappelons que la société de gestion ne perçoit plus de commissions de gestion sur ce Fonds.

M-CAPITAL

**PARIS |** 25, rue du 4 Septembre - 75001 Paris
**TOULOUSE |** 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4
**contact@mcapital.fr**
**www.mcapital.fr**
N° d'agrément AMF : GP 02-028